

## **AVIS AUX COLLECTIONNEURS DE PUBLICITÉ**

### ***Pub Mania, Ils collectionnent la publicité***

23 mai 2013 – 6 octobre 2013

Qui n'a pas conservé une jolie boîte à biscuits recyclée en boîte à trésors, un éventail, un pichet, un cendrier publicitaire ! Depuis la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, la publicité offre une multitude d'objets facilement collectionnables et utilise toujours ce ressort pour vendre notamment par le biais d'éditions collector. Ces objets, usuels pour la plupart (éventails, briquets, chromos...) font l'objet de collections amusantes, surprenantes, hétéroclites autour d'une marque (Menier, Perrier, Kub...), d'un événement (Coupe du monde de foot...), d'un thème, ou bien lié à un usage spécifique ou à une cible privilégiée (enfants...). On devient copocléophile lorsque l'on collectionne les porte-clés, boxoferophile lorsqu'il s'agit de boîtes en fer, ou Yabonophile, si notre intérêt porte exclusivement sur les produits Banania... On découvre le plaisir de chiner, d'accumuler, d'échanger, de trouver l'objet rare, de se spécialiser. Passionné, le collectionneur rassemble, identifie, sélectionne, classe, parfois jusqu'à l'obsession. L'exposition, réalisée à partir du fonds Publicité des Arts Décoratifs, explore le phénomène de la collection de ces objets modestes et la psychologie des collectionneurs dont les profils ne sont finalement pas si différents de ceux des collectionneurs d'art.

**Dans le cadre de l'exposition *Pub Mania, Ils collectionnent la publicité*, nous vous proposons de créer une vidéo d'environ deux minutes (2 min) dans laquelle vous répondrez aux questions suivantes :**

- 1) Que collectionnez-vous ?
- 2) Depuis combien de temps ?
- 3) Quel a été le point de départ/l'élément déclencheur ?
- 4) Quel intérêt trouvez-vous à cette collection (plaisir, partager, montrer, accumuler, chiner...) ?
- 5) Quelle est votre pièce préférée, pourquoi ?

Selon les indications inscrites à l'article 4 du règlement, vous pourrez déposer votre vidéo d'un poids maximum de 2 Go à l'adresse suivante :

**<http://extranet.lesartsdecoratifs.fr/filez>**

en utilisant l'identifiant : pubmania

et le mot de passe : pubmania

Une sélection sera projetée pendant l'exposition.

Les auteurs des films sélectionnés en seront informés par l'organisateur.

Les vidéos peuvent être utilisées librement par Les Arts Décoratifs dans un but de promotion de l'exposition. Elles pourront être diffusées au sein de l'établissement ou sur Internet sans contrepartie financière pour les auteurs qui de fait cèdent leurs droits pour une utilisation sur les supports indiqués dans le règlement, du 23 mai au 6 octobre 2013.

La participation implique l'acceptation du règlement.

## BULLETIN D'INSCRIPTION

ÉCRIRE EN MAJUSCULES

Civilité  Monsieur  Madame

Année de naissance .....

Prénom .....

Nom .....

Tél .....

Mail .....

Adresse .....

Code postal .....

Ville .....

Pays .....

Pour les étudiants, merci de préciser l'année .....

École ou université .....

Collection .....

Titre du film .....

Durée du film .....

Format .....

Êtes vous l'auteur individuel du film ?  oui  non

Si non, merci de remplir une fiche par membre du groupe et de les joindre toutes.

Merci de recopier en toutes lettres manuscrites :

« J'ai pris connaissance du règlement et je l'approuve dans sa totalité. »

Fait à

Signature

# Invitation à participer à l'exposition

## *Pub Mania, ils collectionnent la publicité*

## RÈGLEMENT

### Article 1 - Organisation

Les Arts Décoratifs, association loi 1901, reconnue d'utilité publique, dont le siège social est situé 107 rue de Rivoli, 75001 Paris, représentée par Marie-Liesse Baudrez, directrice générale et Béatrice Salmon, directrice des musées organisent une exposition « Pub Mania, ils collectionnent la publicité » du 23 mai au 6 octobre 2013.

### Article 2 - Sujet

Les Arts Décoratifs invitent toutes les personnes majeures et les mineurs avec autorisation parentale à leur adresser un film au sujet unique : la collection d'objets publicitaires. Le réalisateur doit axer son film autour de ces cinq questions : Que collectionnez-vous ? Depuis combien de temps ? Quel a été l'élément déclencheur de votre collection ? Quel intérêt trouvez-vous à cette collection (rêver, partager, montrer, accumuler, chiner...) ? Quelle est votre pièce préférée, pourquoi ?

Les formats .mov, .avi ou .mpeg2 sont acceptés. La durée maximale des films est de deux minutes, son poids d'au maximum 2 Go.

### Article 3 - Participants

La participation est libre et gratuite. Elle est ouverte à tous. Elle ne génère pas d'autre droit que celui de voir son ou ses films diffusés pendant la durée de l'exposition, soit du 23 mai au 6 octobre 2013 et conservés ensuite au sein des Arts Décoratifs.

Les participants garantissent qu'ils sont les seuls détenteurs des droits d'exploitation attachés à leur film. Les participants font leur affaire des autorisations de tous tiers ayant directement ou indirectement participé à sa réalisation et/ou qui estimeraient avoir un droit quelconque à faire valoir à son égard.

De façon générale les participants garantissent les organisateurs contre tous recours, actions ou réclamations que pourraient former tous tiers à l'occasion de l'exercice des droits cédés et plus généralement au titre de toutes les garanties et engagements pris au titre du présent accord. Ils devront remplir et adresser à l'organisateur en parallèle à l'envoi de leur film en fichier numérique les autorisations d'exploitation des droits à l'image et des droits musicaux.

Tout participant mineur devra nécessairement avoir requis et obtenu une autorisation parentale avant son inscription.

### Article 4 - Inscription

L'inscription d'un film à la programmation de « Pub Mania, ils collectionnent la publicité » se fait par courrier ou par internet, en remplissant le formulaire d'inscription inscrit ci-dessous et en l'associant à l'envoi. Tous les champs mentionnés obligatoires devront être remplis.

Les films doivent être envoyés par internet à l'adresse suivante :

<http://extranet.lesartsdecoratifs.fr/filez> en utilisant l'identifiant : pubmania et le mot de passe : pubmania

La date limite de réception des films est fixée au 2 mai pour l'espérance de diffusion la plus longue, mais l'offre de participation est réelle jusqu'au 30 septembre 2013.

### Article 5 - Sélection

Les Arts Décoratifs effectueront la sélection de leur choix, sans recours et en toute souveraineté. Les auteurs des films sélectionnés seront informés et invités à l'exposition.

### Article 6 - Diffusion

Tous les films retenus par les Arts Décoratifs seront projetés en continu pendant la durée de l'exposition, donc selon une durée variable au regard de la réception des films.

Ils seront inscrits dans une boucle, avec l'ensemble des films reçus ou seuls, selon les besoins de l'institution.

Ils pourront également être mis en ligne sur facebook et sur le site des Arts Décoratifs.

Les auteurs de ces films autorisent à titre gratuit l'organisateur à publier leur identité, leur photographie, ainsi que tout extrait de films sélectionnés sur tous supports en tous formats et sans limitation géographique pendant la durée de l'exposition.

### Article 7 - Archives

Les films seront conservés au sein des Arts Décoratifs, en mémoire de l'exposition, au titre de la documentation de l'exposition.

### Article 8 - Modification / Annulation

Les Arts Décoratifs se réservent le droit d'écourter, de modifier ou d'annuler la diffusion des films sur l'un ou l'autre ou l'ensemble des supports si des circonstances exceptionnelles ou indépendantes de leur volonté l'exigeaient. Leur responsabilité ne saurait être engagée du fait de ces modifications.